OCM Banane

Vers un plafonnement de l'aide compensatoire

Depuis quelques mois les producteurs communautaires et notamment français sont dans le collimateur de la Commission européenne. Le montant de l'aide compensatoire définitive pour 1996, la renégociation de la recette forfaitaire de référence et enfin la remise en cause du principe de la globalisation du quota communautaire sont autant de sujets épineux au menu de cette seconde moitié d'année.

L'attente devra se poursuivre pour les producteurs communautaires de banane. Prévue au début du mois de mai, la parution du taux final de l'aide compensatoire au Journal officiel des Communautés européennes est suspendue. Le texte est bloqué par la DG XII (Recherches), une des directions générales de la Commission. Celle-ci souhaite voir la DG VI (Agriculture) s'engager formellement sur le principe de la révision de l'aide compensatoire dès que les chiffres corrigés d'Eurostat seront disponibles. C'est une véritable épreuve de force qui s'engage entre les deux directions générales. Il est vrai que le jeu en vaut la chandelle. Cette année plus de 200 millions d'Ecus seront versés aux producteurs communautaires afin de couvrir les pertes de recettes dues à l'entrée en vigueur de l'Organisation commune des marchés de la banane (OCMB).

Sans prendre en compte la rectification attendue, on peut d'ores et déjà constater que pour la troisième année consécutive l'enveloppe financière allouée au paiement de l'aide compensatoire a augmenté. De 122 millions d'Ecus pour 1994 et 179 millions pour 1995, elle serait, hors rallonge accordée par la Commission, de 203 millions pour 1996. Deux effets se sont conjugués : (1) la baisse générale des prix de vente de la banane communautaire en Europe (302 Ecus/tonne sortie hangar de conditionnement en 1996 contre 321 en 1995 et 385 en 1994) et (2) l'augmentation du volume de bananes communautaires mis en marché (584 622 tonnes en 1994 contre 684 605 tonnes en 1996). L'aide à la tonne est actuellement fixée à 291 Ecus (1,92 F/kg) contre 272 Ecus en 1995 (1,80 F/kg). Selon les estimations, le litige actuel porte sur environ 18 Ecus/tonne soit 0,12 F/kg. Tous les producteurs ne sont pas égaux devant le calcul de l'aide compensatoire. L'application d'une même compensation à tous (cf. *FruiTrop* n°32 pages 20 et 21) quel que soit le prix de vente moyen par origine provoque des distorsions importantes. Le mécanisme de calcul actuel donne une surprime a l'origine qui vend le mieux ses fruits. En 1996 comme en 1995 et 1993, l'Espagne touche un bonus. A l'inverse, le système est défavorable aux producteurs de Madère, de la Guadeloupe et de la Martinique (cf. figure).

La crise se dénouera sans doute dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Il n'en reste pas

Bilan des pertes et gains par producteurs communautaires après le versement de l'aide compensatoire

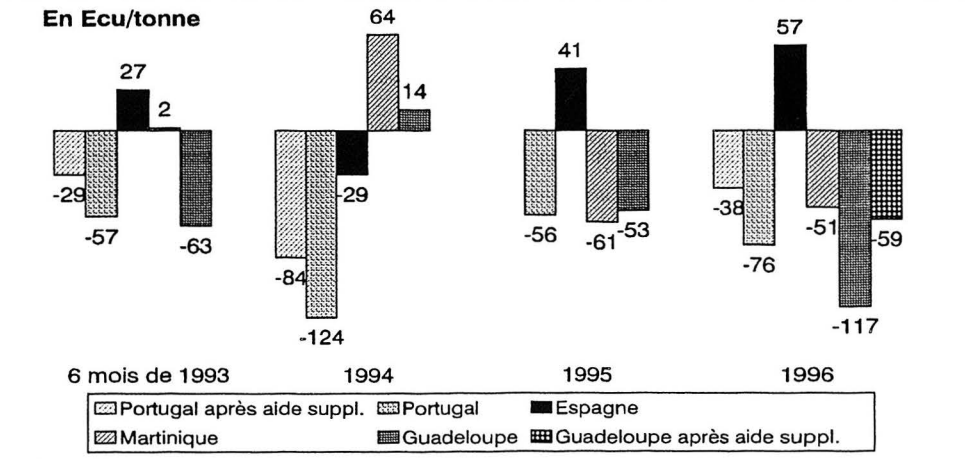

Traitement et présentation : FruiTrop - CIRAD-FLHOR

moins que les tensions actuelles montrent combien cette mesure de soutien devient difficile à appliquer. En outre, elle montre que les productions communautaires sont dans le collimateur et en particulier les productions françaises. Les producteurs français sont accusés depuis quelques mois d'étendre de manière inconsidérée leurs superficies bananières et de surapprovisionner le marché européen et ainsi d'accompagner les prix à la baisse.

Selon l'hebdomadaire espagnol *Valencia-Fruits*, la Commission européenne étudie même un système de pénalités via la réduction des aides communautaires à la région productrice qui dépasserait son quota. Ce n'est rien moins que la globalisation des quotas communautaires qui est remise en question. Le règlement de base de l'OMCB à l'article 12, paragraphe 2, est pourtant clair sur ce point : « La quantité maximale de bananes communautaires pouvant donner droit à l'octroi de l'aide compensatoire est fixée à 854 000 tonnes. (...) La quantité par région peut être adaptée dans la limite de la quantité maximale prévue pour la Communauté. »

Un calendrier de négociation chargé

Il est vrai que l'impact de l'aide compensatoire sur le plan du budget communautaire n'est pas négligeable et reste pour l'instant compensé par les droits de douanes perçus sur les importations de banane de la zone dollar, soit environ 185 millions d'Ecus. Mais doit-on strictement équilibrer les dépenses dues à l'aide compensatoire aux recettes douanières ? Le soutien des productions communautaires comme dans d'autres secteurs de l'agriculture européenne est un choix plus politique qu'économique. Même les opposants les plus féroces à l'OCMB (cf. article précédent) n'osent pas remettre en cause ce régime d'aide qui constitue l'un des piliers du volet interne de l'organisation européenne.

Les professionnels du secteur, qu'ils défendent les intérêts ACP ou communautaires, ont la désagréable sensation que les coups de boutoir des opposants à l'OCMB ont des répercussions sur son évolution. Les premiers s'estiment sacrifiés sur l'autel du libéralisme (voire encadré) tandis que les autres pensent faire les frais des preuves de bonne volonté que l'on doit manifester à nos partenaires européens.

Difficile pour 1996, la négociation pour 1997 sera d'une toute autre ampleur. La révision de la recette forfaitaire de référence est actuellement à l'étude. Toutes les copies ont été remises et l'on attend les premières orientations de la Commission européenne. Le taux actuel est de 592,9 Ecus/tonne et a été calculé en prenant comme référence l'année 1991. Malgré d'importants gains de productivité, les producteurs attendent une révision à la hausse de la recette forfaitaire de référence d'environ 15 %. L'aide compensatoire définitive pour 1996 n'est pas encore décidée qu'une nouvelle négociation débute et l'on peut parier que les techniciens laisseront la place aux politiques pour trouver un compromis acceptable pour tous ●

D.L.

De l'influence des Etats-Unis sur l'Organisation mondiale du commerce

Le club des cinq (Etats-Unis, Equateur, Guatemala, Honduras et Mexique) vient de remporter une bataille sur l'Union européenne (UE) et les pays ACP. Sans grande surprise, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), temple du libéralisme, vient de condamner le régime d'importation européen de banane. Jacques Santer, le Président de la Commission européenne, a déclaré se réserver le droit de faire appel. Il a de même souligné que « le régime en vigueur a pour objectif de préserver, dans des zones particulièrement vulnérables de l'Union et dans les pays pauvres ACP très dépendants des exportations de bananes, l'équilibre nécessaire à leur développement économique et social.»

Le rapport final, épais de plusieurs centaines de pages, a été mis à la disposition des parties à titre confidentiel. Pourtant les conclusions sont connues de tous. Le régime européen est globalement incompatible avec les règles de l'OMC. Tout y passe. Des quotas alloués aux fournisseurs ACP, aux opérateurs de catégorie B, en passant par le système d'allocation de certificats d'importation et enfin l'accord-cadre banane, quasiment tout le dispositif européen contrevient aux règles du commerce international. Il est demandé par les rédacteurs du texte que l'Organisme de règlement des différends (ORD) fasse plier l'UE pour que celle-ci mette son régime d'importation en conformité avec les règles internationales.

Pourtant ces injonctions ne troublent pas outre mesure les partenaires européens. La procédure est longue. Après l'adoption du rapport par l'ORD, sans doute avant l'été, les nombreuses possibilités d'appel, de conciliation, de réexamen laissent aux européens des mois, voire des années devant eux.

On peut légitimement s'interroger sur la position dominante des Etats-Unis dans ce type d'instance. Après la banane, dont il faut rappeler qu'ils ne sont pas producteurs, l'OMC vient encore de leur donner raison sur le dossier des exportations de viande aux hormones vers l'UE.